

N° 2168/ M.O.I.8

A Monsieur l'Ordonnateur Trésorier
de la Province du Katanga,



à

ELISABETHVILLE.

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier,

Comme suite à votre lettre n° 341/03029 du 21/5/57,
j'ai l'honneur de vous renvoyer l'accréditif n° 588263 d'un montant
de 3.687 francs, car, après des recherches réintérées auprès des
chefs et des sous-chefs, les membres de la succession Ngirimana sont
restés introuvables en Territoire de Ruhengeri.

LE COMPTABLE TERRITORIAL, 931

BENOIT, L.

C.T.

CONGO BELGE - BELGISCH CONGO

Province du Katanga
Provincie

le
de 341 A/03029
(1) N°

DIRECTION PROVINCIALE
DES FIANCES

Réf. N° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

MOI/8
21/31
7-6-57

TRANSMIS copie pour information à :

✓ - Monsieur l'Administrateur du Territoire de RUHENGRI - (Résidence du Ruanda) faisant suite à la lettre N° 959 du 8 mai 1957 qui lui a été adressée pour information par le Comptable Territorial de Shinkolobwe (District du Lualaba) Province du Katanga.-

NOTE POUR LE BUREAU DE L'ORDONNANCEMENT.

Il y a lieu de payer à l'Ordre de M. l'Administrateur de Territoire de et à Ruhengeri (Ruanda) pour compte de la succession NGIRIMANA, la somme TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT SEPT FRANCS (3.687,00).

Imputation : 53.00.007.02.00.000

Montant : 3.687,00 francs

Rapprochement : 579.05.57.0001

Quittance modèle C. 45 F. N° 0039/F. du 2.5.57 de 3.687,- francs. Cette somme a été versée par l'U.M.H.K. au profit de la succession du nommé NGIRIMANA, époux de NYIRASANGWE - originaire de BUGARAGARA - Chefferie BUGARURA - Sous-Chefferie BUGAMA - Territoire de RUHENGRI (Ruanda), travailleur U.M.H.K. décédé à PANDA le 27 mars 1957.-

fils de Sebannya et de Nyirambabast

Elisabethville, le 21 mai 1957
L'Ordonnateur-Trésorier,
D. DUPONT.-

Shinkolobwe le 8 mai 1957.
de

Province du Katanga
Province : du Katanga
Territoire de Kambove
POSTE DE SHINKOLOBWE.

(*) N° 959.-

✓ - Transmis copie, pour information,
à Monsieur l'Administrateur de Ter-
ritoire de et à RUHENGIERI.-

2157/Ai 12/02

Réf. n° :

13-6-57

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Succession NGIRIMANA

- D.422-2

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
de la Province du Katanga
à
ELISABETHVILLE.

Succession
AT
RUHENGIERI
1.6.57
MP.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

J'ai l'honneur de vous transmettre
en annexe la quittance mod.45/F. n° 0039/F. du 2 mai 1957 d'un
montant de 3.687,- frs au profit de la succession du travailleur
U.M.H.K. décédé : NGIRIMANA

Fils de SEBANYA et de NYIRAMBABASI

né à Bugaragara

s/chefferie : BUGAMA

Chefferie : BUGARURA

Territoire : RUHENGIERI

époux de NYIRASANGWE.

LE COMPTABLE TERRITORIAL,
- FORREST, J. -